



Les Archers de Volgelsheim

(Agrément club FFTA 0668190)

ont le plaisir de vous inviter à leurs compétitions TAE le

Dimanche 23 juin 2019

au complexe sportif, rue de la Gare à Volgelsheim

GPS: Latitude 7.53928000 Longitude 48.01937000



TAE - TAE 50

3^{ème} manche DRE

PROGRAMME :

	<u>TAE & TAE 50</u>	<u>DRE</u>
Ouverture du greffe :	7h30	
Volées d'échauffement :	8h00	
Début des tirs comptés :	9h00	
Début des finales :		13h30
Résultats :	12h30	18h00

- ⇒ Rythme de tir ABC ou AB/CD selon le nombre d'inscrits
- ⇒ Tenue blanche ou de club
- ⇒ Licence compétition obligatoire
- ⇒ Les horaires de résultats sont donnés à titre indicatif

Mises (hors DRE) :

- ⇒ Jeunes : 8 €
- ⇒ Junior/Senior : 10 €

- **Le nombre de places pour les TAE et TAE 50 étant limité**, les inscriptions accompagnées des mises seront prioritaires selon leur ordre d'arrivée
- L'inscription à la DRE s'effectue auprès de la Commission Sportive du Grand Est pour l'ensemble des trois manches. **Il est indispensable de nous confirmer votre présence et de préciser la composition des équipes.**

ÉVOLUTIONS DE LA REGLEMENTATION FFTA :

▪ **TAE = anciennement FITA**

La distance réglementaire des catégories **CCL** et **S3CL** est de **60m** en TAE : Les archers de ces catégories souhaitant tirer à 70m (pour sélection championnat de France scratch) devront le préciser sur le bulletin d'inscription et présenter un certificat médical de surclassement.

Une nouvelle catégorie **Débutant** regroupe les **BCL**, **MCL** et **CCL** dans leur 1^{ère} année de licence, qui tirent respectivement aux distances de 20, 30 et 40m (une catégorie fille, une catégorie garçon)

▪ **TAE 50 = anciennement Fédéral**

Le TAE 50 n'est ouvert qu'à partir de la catégorie Juniors

ARBITRES : Vincent PATALAS (Responsable), Arlette GUTHWASSER, Jézabel OUGIER et Jennifer REDELSPERGER

BUVETTE : Saucisses, sandwiches, pâtisseries & boissons

